

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 13-18/2025**

**Objet : Cession d'une parcelle à Valence Romans Agglomération (VRA) dans le cadre de la création d'un ouvrage de traitement des surverses de déversoir d'orage par filtre planté de roseaux.**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six mars à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – BARRE Damien.**

**Excusés : Néant**

**Absents : PHILIBERT Carine.**

**Procuration : Néant**

**Jean-Marie WOZNIAK a été élue secrétaire de séance.**

- ◆ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ◆ Vu le projet de création d'un ouvrage de traitement des surverses de déversoir d'orage par filtre planté de roseaux et son caractère d'intérêt collectif.
- ◆ Vu la convention du 24 juillet 2024 signée avec VRA portant occupation temporaire de la parcelle ZN250,
- ◆ Vu la dispense de consultation du service des Domaines (commune de moins de 2 000 habitants selon dernier recensement INSEE),

Considérant qu'il est nécessaire pour VRA d'acquérir la parcelle communale ZN 250 pour la réalisation d'un ouvrage de traitement des surverses de déversoir d'orage par filtre planté de roseaux.

Considérant qu'il a été choisi de procéder à une cession à l'amiable avec le VRA.

Considérant que, le prix de la cession a été arrêté d'un commun accord avec VRA pour un montant d'un euro symbolique et prise en charge des frais de notaire par VRA.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de céder la parcelle suivante à VRA dans le cadre du projet d'implantation d'un filtre planté de roseaux pour un montant total de 1 € :

| Référence cadastrales |     |   |   |         |
|-----------------------|-----|---|---|---------|
| Section               | N°  | Contenance totale<br>(en m <sup>2</sup> ) | Surface acquise<br>(en m <sup>2</sup> ) | Lieudit |
| ZN                    | 250 | 3 856                                     | 3 856                                   | Les Mas |

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision et notamment la décision de l'acte de cession.

**DIT** que les frais de notaire sont à la charge de VRA.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du conseil municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Clérieux, le 27 mars 2025.**

**Le Maire**  
**Fabrice LARUE**



**La secrétaire de séance**  
**Jean-Marie WOZNIAK**